

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 6 février 2023**

PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le SIX FEVRIER à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
8 février 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,
Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET,
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absentes excusées :

Mmes Yvette GIBON, Sandra LEROY.

PRESENTS 13
VOTANTS 15

Procuration :

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Sandra LEROY donne procuration à Mme Myriam LAMBERT

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

- 1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil du 12 décembre 2022
- 2 - Convention avec le cinéma les confluences pour l'opération ciné vacances
- 3 - Choix d'un installateur en cuisine professionnelle pour l'Espace du Rôle
- 4 - Tarifs du service de restauration à compter du 1 avril 2023
- 5 - Tarif 2023 d'un droit de place pour une terrasse appartenant à la crêperie-
- 6 - Tarif 2023 d'un droit de place pour une terrasse appartenant au bar/tabac-
- 7 - Redevance d'occupation du domaine public et convention pour refacturation électricité - distributeur de pains
- 8 - Redevance d'occupation du domaine public _ Food truck pizza
- 9 - Affaires diverses
 - Proposition de La Toue Scène : itinérances musicales sur la Sarthe
 - Information sur l'association des communes sarthoises _ maisons fissurées
 - Date de la prochaine réunion de la commission travaux
 - Remplacement d'arbres Place Dom Guéranger
 - Ramarchage de l'IME dans Solesmes

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2022 -

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 décembre 2022 est arrêté le 6 février.

DELIBERATION - N°23020601 CONVENTION AVEC LE CINEMA LES CONFLUENCES DANS LE CADRE DE L'OPERATION CINE VACANCES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Président du Cinéma CONFLUENCES, a sollicité la commune de Solesmes, dans le cadre d'une opération « ciné vacances », afin d'offrir des tickets de cinéma à des jeunes de moins de 18 ans pendant les périodes des vacances scolaires 2022/2023 : vacances de février du 11 au 27 février 2023 ainsi que les vacances de Pâques du 15 avril au 2 mai 2023.

Le Cinéma Confluences propose un tarif de 4 € le ticket et la commune s'engage à en payer au moins 50 %, le reste étant à charge du bénéficiaire de l'offre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de de s'engager par une convention avec le cinéma Les Confluences, qui stipulera le montant pris en charge par la commune et le nombre de places financées par la commune.

Conseil Municipal de Solesmes du 6 février 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président du Cinéma CONFLUENCES.

DELIBERATION - N°23020602 CHOIX D'UN INSTALLATEUR EN CUISINE PROFESSIONNELLE POUR L'ESPACE DU ROLE

Monsieur le Maire explique que si la salle est louée, pour par exemple un vin d'honneur, un équipement de la cuisine est nécessaire, ce qui avait été prévu est trop simple. La cuisine sera mieux équipée que ce qui était initialement prévu, avec un lave-vaisselle, une armoire de réchauffe, un réfrigérateur, une hotte. Il propose de faire appel à un installateur en cuisine professionnelle.

Madame Marie JAQUET déclare qu'en créant une cuisine à l'Espace du Rôle devient une deuxième salle des fêtes. Monsieur Pascal LELIEVRE explique que l'équipement de la cuisine est un minimum pour répondre aux demandes de différents publics (vin d'honneur...). Monsieur Patrick CHOTARD ajoute que le plus de l'Espace du Rôle c'est la proximité du centre bourg et que cela correspond à un besoin. Madame Myriam LAMBERT ajoute notamment pour que les entreprises puissent y tenir des réunions. Ce à quoi Madame Marie JAQUET estime que le Grand Hôtel répond à ces demandes. Madame Myriam LAMBERT donne pour exemple les réunions de la Communauté de communes qui durent parfois toute la journée et où les participants mangent sur place, un lave-vaisselle, four... sont alors nécessaires. Monsieur Pascal LELIEVRE abonde dans ce sens en expliquant que lorsque la commune organise de petite réception à la mairie, la kitchenette n'est pas suffisante. Il ajoute que la salle va pouvoir accueillir jusqu'à 100 personnes, générant vaisselle... Actuellement c'est la Marbrerie (l'abbaye St-Pierre) ou la salle de la maison de retraite qui accueillent les personnes lors de sépultures... Il ajoute que lorsqu'il y a une exposition l'artiste organise un vin d'honneur... Monsieur Frédéric TOP explique que des plans ont été demandés à un cuisiniste afin de prévoir les réseaux (électricité...) dès la conception du bâtiment et de ne pas être bloqué dans le futur. Il présente au Conseil la proposition de plans de la cuisine (ci-dessous). La Cuisine est accessible de l'intérieur et de l'extérieur de la salle. Monsieur Pascal LELIEVRE rappelle qu'il y a une réunion de la commission travaux toutes les semaines (ouvertes à tous les élus) au cours de laquelle le projet cuisine entre autres a été élaboré et qui est proposé aujourd'hui. Comme pour tout chantier il y a des évolutions au fur et à mesure des travaux, c'est une proposition il n'y a rien d'imposé. Monsieur Frédéric TOP précise qu'il est vite apparu que de créer un office sans rien à l'intérieur ne servait à rien, si par exemple un traiteur ne pouvait pas être accueilli. Madame Marie JAQUET s'interroge quant à son commerce qui est juste à côté et quant aux nuisances sonores. Elle donne en exemple un évènement tel qu'un mariage qui aurait lieu le soir et pourrait créer une nuisance sonore, cette proximité pourrait l'obliger à baisser ses tarifs, en tant que commerçante elle est impactée. Monsieur Thierry QUANTIN s'interroge lui quant à l'utilité d'avoir deux salles polyvalentes au sein d'une commune comme Solesmes. Monsieur Jean-Philippe DUVAL rappelle que l'Espace du Rôle offre l'avantage de la proximité. Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de l'Espace du Rôle a été validé à plusieurs reprises par le Conseil et est maintenant bien lancé, il précise qu'il s'agit d'une plus petite salle en remplacement de la salle Reverdy de taille équivalente (qui a été transformée en MAM). Madame Myriam LAMBERT ajoute que l'on a presque tous les jours des demandes d'associations et d'autres usagers de toute la Communauté de communes du Pays Sabolien pour la location de petites et moyennes salles. Monsieur Patrick CHOTARD rappelle qu'on connaît la superficie de la salle et qui ne change pas, que le Conseil a émis le souhaite qu'elle soit polyvalente, et qu'il se pose actuellement la question de l'équipement de la cuisine par rapport à des besoins (vin d'honneur...) et est-ce qu'il ne faut pas qu'on fasse un complément. Monsieur le Maire ajoute que de louer à quelques personnes la grande salle des fêtes devient très coûteux pour la commune en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie. Monsieur le Maire rappelle que c'est la commission travaux qui fait cette proposition d'équipement de la cuisine.

NOTA :

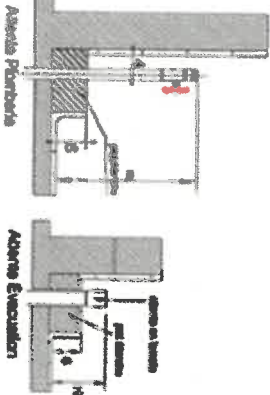
Il est souligné que toutes les cotes indiquées sur le plan sont sur mur et sol fin.

Prévoir : prise de service en 230V et 400V suivant les besoins des utilisateurs.

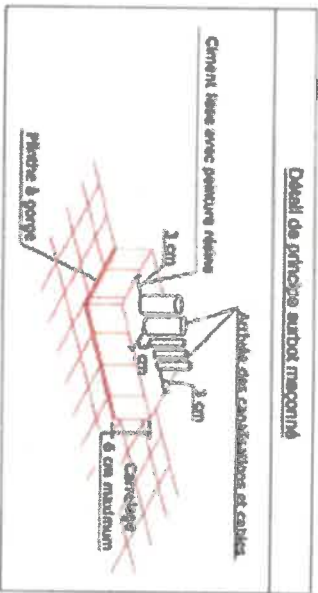
Légende

	Electricité Secteur de cuisine
	Electricité Prise de courant mono 230 V + T
	Eau froide
	Eau chaude
	Evacuation

Principe d'attentes armées d'eau et d'évacuations



Détail de principe surout maçonné



MAISON CENTRE
 RUE MAYE DE LORRAINE / ZAC DES FOUSSEUILLES
 37000 LA VALLE AUR DUNES
 TEL : 02 47 22 42 42 FAX : 02 47 44 21 88

Office - Espace du Rôle
72300 Solesmes

Equipement de cuisine

Plan d'implantation et réservations

1	02 03 2023	16.03.21	
2	21 01 2020	16.03.21	
3	16.03.21	16.03.21	
4	16.03.21	16.03.21	
5	16.03.21	16.03.21	
6	16.03.21	16.03.21	
7	16.03.21	16.03.21	
8	16.03.21	16.03.21	
9	16.03.21	16.03.21	
10	16.03.21	16.03.21	
11	16.03.21	16.03.21	
12	16.03.21	16.03.21	
13	16.03.21	16.03.21	
14	16.03.21	16.03.21	
15	16.03.21	16.03.21	
16	16.03.21	16.03.21	
17	16.03.21	16.03.21	
18	16.03.21	16.03.21	
19	16.03.21	16.03.21	
20	16.03.21	16.03.21	
21	16.03.21	16.03.21	
22	16.03.21	16.03.21	
23	16.03.21	16.03.21	
24	16.03.21	16.03.21	
25	16.03.21	16.03.21	
26	16.03.21	16.03.21	
27	16.03.21	16.03.21	
28	16.03.21	16.03.21	
29	16.03.21	16.03.21	
30	16.03.21	16.03.21	
31	16.03.21	16.03.21	
32	16.03.21	16.03.21	
33	16.03.21	16.03.21	
34	16.03.21	16.03.21	
35	16.03.21	16.03.21	
36	16.03.21	16.03.21	
37	16.03.21	16.03.21	
38	16.03.21	16.03.21	
39	16.03.21	16.03.21	
40	16.03.21	16.03.21	
41	16.03.21	16.03.21	
42	16.03.21	16.03.21	
43	16.03.21	16.03.21	
44	16.03.21	16.03.21	
45	16.03.21	16.03.21	
46	16.03.21	16.03.21	
47	16.03.21	16.03.21	
48	16.03.21	16.03.21	
49	16.03.21	16.03.21	
50	16.03.21	16.03.21	
51	16.03.21	16.03.21	
52	16.03.21	16.03.21	
53	16.03.21	16.03.21	
54	16.03.21	16.03.21	
55	16.03.21	16.03.21	
56	16.03.21	16.03.21	
57	16.03.21	16.03.21	
58	16.03.21	16.03.21	
59	16.03.21	16.03.21	
60	16.03.21	16.03.21	
61	16.03.21	16.03.21	
62	16.03.21	16.03.21	
63	16.03.21	16.03.21	
64	16.03.21	16.03.21	
65	16.03.21	16.03.21	
66	16.03.21	16.03.21	
67	16.03.21	16.03.21	
68	16.03.21	16.03.21	
69	16.03.21	16.03.21	
70	16.03.21	16.03.21	
71	16.03.21	16.03.21	
72	16.03.21	16.03.21	
73	16.03.21	16.03.21	
74	16.03.21	16.03.21	
75	16.03.21	16.03.21	
76	16.03.21	16.03.21	
77	16.03.21	16.03.21	
78	16.03.21	16.03.21	
79	16.03.21	16.03.21	
80	16.03.21	16.03.21	
81	16.03.21	16.03.21	
82	16.03.21	16.03.21	
83	16.03.21	16.03.21	
84	16.03.21	16.03.21	
85	16.03.21	16.03.21	
86	16.03.21	16.03.21	
87	16.03.21	16.03.21	
88	16.03.21	16.03.21	
89	16.03.21	16.03.21	
90	16.03.21	16.03.21	
91	16.03.21	16.03.21	
92	16.03.21	16.03.21	
93	16.03.21	16.03.21	
94	16.03.21	16.03.21	
95	16.03.21	16.03.21	
96	16.03.21	16.03.21	
97	16.03.21	16.03.21	
98	16.03.21	16.03.21	
99	16.03.21	16.03.21	
100	16.03.21	16.03.21	

Groupe BÉNARD sas

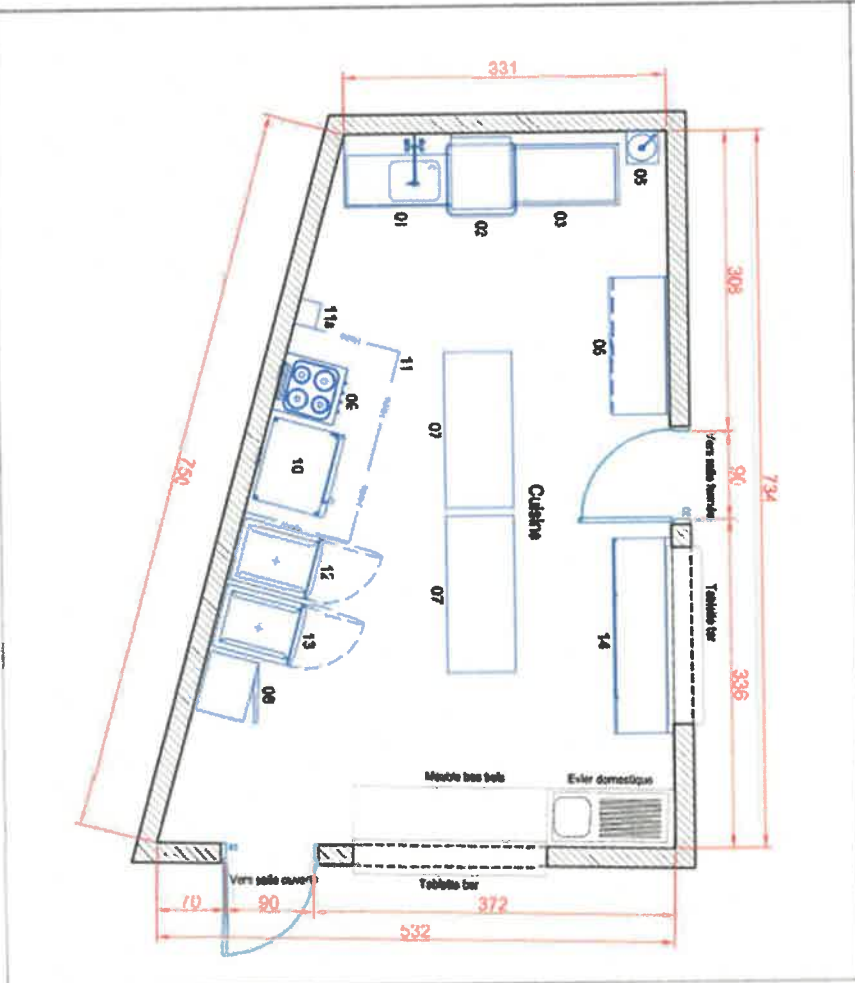
Rue de la Sepetière - Zac de la Chénardière
 72560 CHANGE

TEL : 02.43.16.03.20 Fax : 02.43.16.03.21

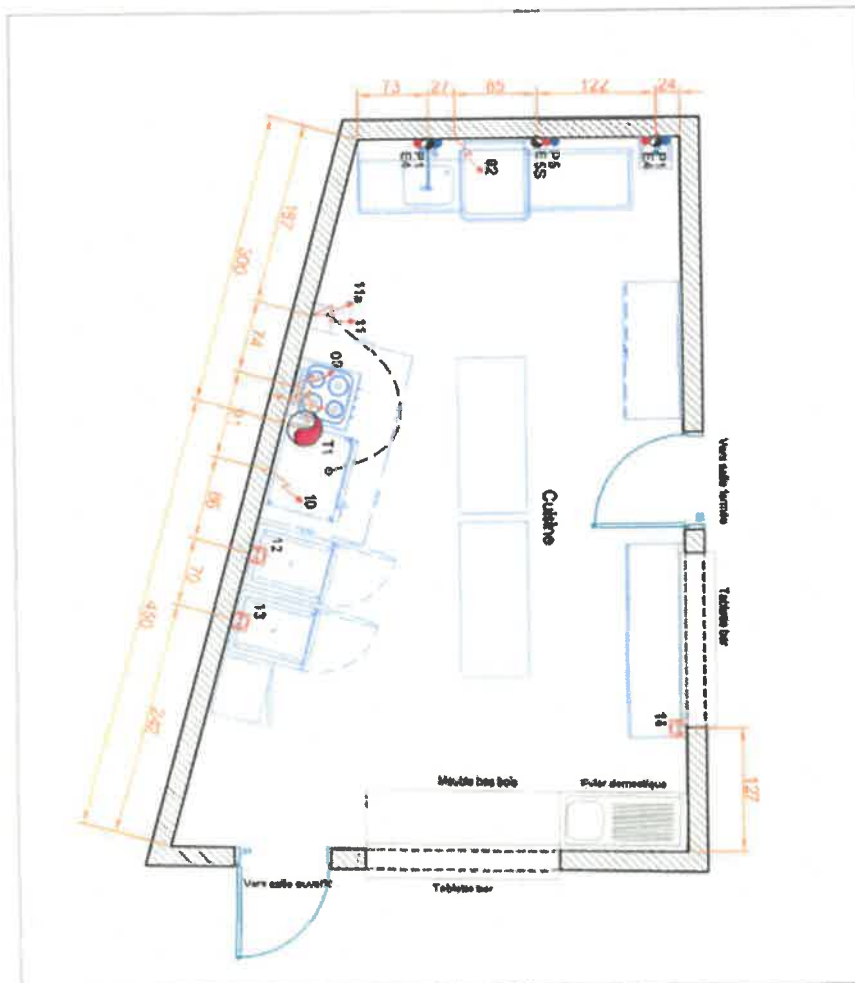


1	02 03 2023	16.03.21	
2	21 01 2020	16.03.21	
3	16.03.21	16.03.21	
4	16.03.21	16.03.21	
5	16.03.21	16.03.21	
6	16.03.21	16.03.21	
7	16.03.21	16.03.21	
8	16.03.21	16.03.21	
9	16.03.21	16.03.21	
10	16.03.21	16.03.21	
11	16.03.21	16.03.21	
12	16.03.21	16.03.21	
13	16.03.21	16.03.21	
14	16.03.21	16.03.21	
15	16.03.21	16.03.21	
16	16.03.21	16.03.21	
17	16.03.21	16.03.21	
18	16.03.21	16.03.21	
19	16.03.21	16.03.21	
20	16.03.21	16.03.21	
21	16.03.21	16.03.21	
22	16.03.21	16.03.21	
23	16.03.21	16.03.21	
24	16.03.21	16.03.21	
25	16.03.21	16.03.21	
26	16.03.21	16.03.21	
27	16.03.21	16.03.21	
28	16.03.21	16.03.21	
29	16.03.21	16.03.21	
30	16.03.21	16.03.21	
31	16.03.21	16.03.21	
32	16.03.21	16.03.21	
33	16.03.21	16.03.21	
34	16.03.21	16.03.21	
35	16.03.21	16.03.21	
36	16.03.21	16.03.21	
37	16.03.21	16.03.21	
38	16.03.21	16.03.21	
39	16.03.21	16.03.21	
40	16.03.21	16.03.21	
41	16.03.21	16.03.21	
42	16.03.21	16.03.21	
43	16.03.21	16.03.21	
44	16.03.21	16.03.21	
45	16.03.21	16.03.21	
46	16.03.21	16.03.21	
47	16.03.21	16.03.21	
48	16.03.21	16.03.21	
49	16.03.21	16.03.21	
50	16.03.21	16.03.21	
51	16.03.21	16.03.21	
52	16.03.21	16.03.21	
53	16.03.21	16.03.21	
54	16.03.21	16.03.21	
55	16.03.21	16.03.21	
56	16.03.21	16.03.21	
57	16.03.21	16.03.21	
58	16.03.21	16.03.21	
59	16.03.21	16.03.21	
60	16.03.21	16.03.21	
61	16.03.21	16.03.21	
62	16.03.21	16.03.21	
63	16.03.21	16.03.21	
64	16.03.21	16.03.21	
65	16.03.21	16.03.21	
66	16.03.21	16.03.21	
67	16.03.21	16.03.21	
68	16.03.21	16.03.21	
69	16.03.21	16.03.21	
70	16.03.21	16.03.21	
71	16.03.21	16.03.21	
72	16.03.21	16.03.21	
73	16.03.21	16.03.21	
74	16.03.21	16.03.21	
75	16.03.21	16.03.21	
76	16.03.21	16.03.21	
77	16.03.21	16.03.21	
78	16.03.21	16.03.21	
79	16.03.21	16.03.21	
80	16.03.21	16.03.21	
81	16.03.21	16.03.21	
82	16.03.21	16.03.21	

Plan d'implantation



Plan des réservations



Nomenclature Matériels et Réservations Electriques

Rep	Cité	Consultation	Micro 230 V + T	Tête 400 V	Réservations
01	1	Table double lave-vaisselle avec bac de pré lavage - écouverts / col de origine de 1100 x 750 mm			
02	4	Lave-vaisselle à capot avec absorbeur intégré		50,2 kW	Câble T4 + N + T en alu dans sorte de câble encastree à 80 cm du sol br. - Hauteur 2 mètres de câble fixe.
03	5	Table de coupe lisse lave-vaisselle de 1100 x 600 mm			
04	1	Supprime			
05	1	Moulin à café électrique 2 parties scilicet de 440 x 600 mm			
06	1	Lave-vaisselle encastrable avec évier			
07	2	Table centrale de 900 x 700 mm			
08	1	Arrivée à l'habitat 1 porte			
09	1	Prises électriques à 2 bornes sur support inox de 600 x 600 mm	2 kW		Câble T4 + N + T en alu dans sorte de câble encastree à 80 cm du sol br. - Hauteur 2 mètres de câble fixe.
10	1	Four à convection 10 niveaux Gré V1 avec fournilisateur et support inox à glissières	12,6 kW		Câble T4 + N + T en alu dans sorte de câble encastree à 120 cm du sol br. - Hauteur 2 mètres de câble fixe.
11	1	Hotte extractrice de 2000 x 1120 mm - Chauffage	0,1 kW		Auxiliaire électrique mono 230 V + T à 120cm du sol br pour éclairage halog. Prises thermiques + Edition de câbles à l'occasion dans la hotte.
11a	1	Ventilateur de fréquence	1,5 kW		Câble mono 230 V + T pour le ventilateur de la hotte. Prévoir un câble 3 x 2 gr de ventilateur individuel pour l'installation dans la hotte.
12	1	Arrivée à l'habitat 1 porte	1 kW		Prise de courant en contre électricité mono 230 V + T à 220 cm du sol br
13	1	Arrivée à l'habitat 1 porte	1 kW		Prise de courant 1 encastree électrique mono 230 V + T à 220 cm du sol br
14	1	Arrivée à l'habitat 3 portes	1 kW		Prise de courant encastree électrique mono 230 V + T à 20 cm du sol br.
NR	2	Chauffe eau services à échauffeur 2 passages.			
			Total Planches	4,8 kW	28,8 kW

NOTA

Toutes les arrivées électriques devront être encastrees avec commande et protection au départ de chaque ligne dans le schéma général de la cuisine selon la législation en vigueur.

NOTA

Tous les borniers d'alimentations de nos appareils sont prévues pour des câbles en cuivre.

Réservations Plomberie

Repère	Cité	Réservations
P1	2	Arrivée eau chaude et eau froide DIA. 1/2"1 sur robinets d'arrêt mâles à 50 cm du sol br.
P5	1	Arrivée eau chaude et eau froide DIA. 20/27 sur robinet d'arrêt mâles à 20 cm du sol br
P13	2	Arrivée eau froide DIA. 20/27 sur robinet d'arrêt mâles à 20 cm du sol br

Réservations Extraction Hotte

Repère	Cité	Réservations
11	1	Hotte Cuisine de diamètre extérieur de 200 x 91,5 cm. La hotte sera équipée de tête porte que sa partie inférieure se trouve juste au dessus à 200 cm du sol br.
7F		Tierce au plafond, des évents pour en culive de 638 cm pour le passage de la gaine d'extraction de 631,5 cm. Prévoir toutes solutions d'évacuation des fumées. Tout ce qui est mentionné dans ce document est à valoir.

Réservations Evacuations

Repère	Cité	Réservations
E1	2	Evacuation DIA. 40 en alu à 20 cm du sol br.
E5B	1	Evacuation électrique dans dalle au sur la réserve DIA. 50 en alu à 10 cm du sol br.

Conseil Municipal de Solesmes du 6 février 2023

Les installateurs en cuisine professionnelle suivants ont été consultés :

- BENARD Changé (72) : Montant de 20 830 € HT
- MSMB Durtal (49) : Montant de 34 787 € HT

Après comparaison des offres, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, décide par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, de retenir la proposition de BENARD, mieux disant pour un montant de 20 830 HT.

DELIBERATION - N°23020603 TARIFS DU RESTAURATION SCOLAIRE AU 1 AVRIL 2023

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE à compter du 1 avril 2023 :

Monsieur le Maire expose au Conseil que pour faire face à l'augmentation du coût de fabrication des repas du service commun de production des repas, la Communauté de communes du Pays Sabolien a décidé lors de la séance du Conseil communautaire du 16 décembre 2022, d'augmenter de 30 % le prix des repas facturés aux communes, soit 5,20 € chaque repas fourni à la cantine de Solesmes depuis le 1^{er} janvier 2023 (4€ en 2022).

Suivant l'avis de la commission scolaire qui s'est réunie le 23 janvier 2023, il propose au Conseil de ne répercuter que 15% sur les tarifs et de fixer les montants suivants :

Tarifs au ticket :

- **Enfants** :
 - Pour les familles, dont le quotient familial est > à 1 000 €
4.37 € /repas dont 1.60 € d'accueil périscolaire
 - Pour les familles, dont le quotient familial est < à 1 000 €
4.14 € /repas dont 1.40 € d'accueil périscolaire
- **Enseignants** : 6.67 € /repas

Tarifs au forfait trimestriel pour les enfants :

Pour les familles, dont le quotient familial est > à 1 000 € - sur la base de 4.37 €/repas

- o 1^{er} et 2^e enfant : - 5 % = 4.15 €/repas/enfant dont 1.52 € d'accueil périscolaire*
- o 3^e enfant : - 20 % = 3.50 €/repas dont 1.28 € d'accueil périscolaire*

Pour les familles, dont le quotient familial est < à 1 000 € - sur la base de 4.14 €/repas

- o 1^{er} et 2^e enfant : - 5 % = 3.93 €/repas/enfant dont 1.33 € d'accueil périscolaire*
- o 3^e enfant : - 20 % = 3.31 €/repas dont 1.12 € d'accueil périscolaire*

* pause méridienne

Monsieur Patrick CHOTARD rappelle qu'en résumé l'augmentation de 30 % facturée par la Communauté de communes représente pour la commune un coût supplémentaire annuel de 9 000 € et qu'en ne répercutant que 15 % d'augmentation sur la facture des familles, la commune accompagne à hauteur de 4 500 € les familles. Madame Myriam LAMBERT précise qu'il y a environ 60 enfants (sur un effectif de 78 élèves) qui mangent à la cantine, qu'il y a une baisse des effectifs, et elle ajoute cette baisse risque d'entraîner une fermeture de classe à la prochaine rentrée, qu'il faut donc en tenir compte dans la décision d'augmenter ou de ne pas augmenter les tarifs. Monsieur Pascal LELIEVRE expose que dans le contexte actuel on ne peut pas ne pas augmenter du tout. Monsieur Patrick CHOTARD estime que les parents choisissent de mettre leur enfant dans une école en fonction de la proximité et de la qualité de l'enseignement, et donc que le coût du repas n'est pas un frein. Monsieur le Maire expose qu'il risque d'y avoir une autre augmentation par la Communauté de communes de la facturation des repas aux communes, car la cuisine centrale est assez vétuste et nécessite un certain nombre de travaux ; il y a actuellement toute une réflexion sur le devenir de la cuisine

Conseil Municipal de Solesmes du 6 février 2023

centrale. Monsieur Thierry QUANTIN estime que plus il y aura de communes à résilier leur adhésion au service commun de production des repas, plus la répartition des charges fixes augmentera pour celles qui resteront.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le prix de revient d'un repas pour la Commune de Solesmes s'élève à plus de 11 € (frais de personnel compris).

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide de n'augmenter les tarifs de la restauration scolaire que de 15% à compter du 1^{er} avril 2023.

DELIBERATION - N°23020604 TARIF 2023 D'UN DROIT DE PLACE POUR TERRASSE DE LA CREPERIE « LA GALETTERIE » AU 1 RUE DU PONT

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de droit de place à 3 € le m² pour 2023 pour la terrasse de la crêperie le long du 17 bis, rue Marchande sur 1 place de stationnement, sur une superficie de 12 m² du 1^{er} mai au 30 septembre 2023, soit 36 € au total,

DELIBERATION - N°23020605 TARIF 2023 D'UN DROIT DE PLACE POUR TERRASSE DU BAR TABAC « LA SOLESMIENNE » AU 6 RUE MARCHANDE A SOLESMES

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de droit de place à 3 € le m² pour 2023 pour la terrasse du bar tabac « La Solesmienne » située en face du 6 rue Marchande, sur une superficie de 22 m², soit deux places de stationnement, du 1^{er} mai au 30 septembre 2023, soit 66 € au total.

DELIBERATION - N°23020606 CONVENTION AVEC LA BOULANGERIE « AU MOULIN SUCRE » POUR LA REFACTURATION DE L'ELECTRICITE D'UN DISTRIBUTEUR DE PAIN ET REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers leur délibération du 30 octobre 2020 donnant l'autorisation à Monsieur GAUGAIN, le boulanger de Solesmes, d'installer sur le domaine public un distributeur de pain sur la commune près du stade et d'un parking. Il rappelle également que Monsieur GAUGAIN a fait installer à ses frais un sous-compteur afin que la commune puisse lui refacturer l'électricité utilisée pour le bon fonctionnement du distributeur de pain.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec la boulangerie « Au Moulin Sucré » concernant la refacturation de la consommation d'électricité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le propriétaire de la boulangerie « Au Moulin Sucré ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, suite à la demande de Monsieur GAUGAIN propriétaire d'un distributeur de pains, d'autoriser l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 60 € pour son distributeur de pains.

DELIBERATION - N°23020607 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FOOD TRUCK PIZZA

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, suite à la demande de Monsieur NOURY Jean-Michel propriétaire d'un Food truck pizza qu'il installe sur le parking du stade les lundis les semaines impaires, d'autoriser l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 40 € pour son Food truck pizza.

9 - AFFAIRES DIVERSES -

9 - 1 - PROPOSITION DE LA TOUE SCENE : ITINERANCES MUSICALES SUR SARTHE

Monsieur Thierry QUANTIN explique que la toue est une gabare, une grande barque à fond plat de Loire qui a été transformé en scène et que Sarthe tourisme, afin de redynamiser le tourisme fluvial, propose d'amarrer sur les quais des communes qui le souhaitent. La Toue scène peut donc être mise à disposition de la commune de Solesmes, pour qu'elle y organise un évènement musical ou autre en 2023. Cricri plage pourrait par exemple être le lieu de la manifestation. Le Département prendrait en charge les frais de la venue de la Toue scène (repas, salaires techniciens...), à charge pour la commune participative le choix des artistes et l'organisation de l'animation. Cela demande pas mal d'organisation et les dates que le Département propose sont au mois de mai 2023, les délais sont trop courts, mais nous pouvons leur demander s'ils peuvent nous reproposer la mise à disposition de cette scène flottante en 2024.

9 - 2 - INFORMATION SUR L'ASSOCIATION DES COMMUNES SARTHOISES _ MAISONS FISSUREES

Monsieur le Maire explique que l'association des communes sarthoise « Maisons fissurées » propose aux communes d'adhérer (170 € par an) afin de défendre les droits des personnes impactées par catastrophes naturelles (fissures). Il y a quelques demandes de particuliers sur Solesmes, il donne lecture aux conseillers des missions de l'association. C'est une association qui peut aider la commune pour la défense des sinistrés. Il est possible d'adhérer à n'importe quel moment, et c'est la commune qui doit adhérer pas les particuliers. Il faudra y réfléchir ultérieurement.

9 - 3 - DATE DE LA PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION TRAVAUX

Monsieur Frédéric TOP annonce qu'un sondage va être lancer pour convenir d'une date de la prochaine réunion de la commission travaux afin d'étudier plus précisément les travaux de l'Espace du Rôle. Il donne quelques informations sur le chantier qui a pris un peu de retard, car une partie de la charpente a été accidentellement endommagée par le conducteur d'un engin d'une des entreprises, les experts d'assurance n'ont pas encore rendu leur rapport, et les dommages n'ont donc pas pu être réparés.

9 - 4 - REMPLACEMENT D'ARBRES PLACE DOM GUERANGER

Madame Myriam LAMBERT explique que les arbres de la place Dom Guéranger sont en fin de vie et qu'il faut les remplacer. Monsieur Jean-Philippe DUVAL suggère de ne pas remplacer l'arbre devant l'entrée de l'abbaye et de choisir des essences d'arbres qui donnent de l'ombre. Monsieur le Maire explique qu'il faut planter très prochainement avant le printemps, et qu'il charge la commission fleurissement de choisir le nombre d'arbres à remplacer et les essences d'arbres.

9 - 5 - RAMARCHAGE DE L'IME DANS SOLESMES

Madame Myriam LAMBERT explique que les jeunes de l'IME vont ramasser en marchant (ramarchage) les déchets de la commune de Solesmes régulièrement jusqu'en juillet 2023.

9 - 6 - DISTRIBUTEUR DE PRODUITS LOCAUX : LA JALUERES

Monsieur le Maire propose de recevoir Monsieur FORTIN de la Jaluère, lors d'un conseil afin d'échanger avec lui sur une possibilité d'installation de son distributeur de produits locaux sur la commune.

9 - 7 - INFORMATION SUR LE CIMETIERE

Madame Myriam LAMBERT remercie les conseillers pour leur participation au nettoyage du cimetière le 14 janvier dernier. Suite à ce nettoyage afin d'améliorer encore un peu plus l'aspect du cimetière Monsieur Daniel LEROY, technicien communal, a remis une bonne épaisseur de sable (10 m3).

9 - 8 - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PREVENTION ROUTIERE

Monsieur Patrick CHOTARD donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de la commission prévention routière, dont les buts étaient d'établir un diagnostic des risques routiers et de continuer l'aménagement des espaces publics., continuer à sensibiliser les jeunes et informer la population. Globalement il y a un respect des limitations à environ 80 %. Il a des axes plus à risques l'allée St-Clément, l'allée Jules Alain, la rue St-Aquilin. Il explique les relevés du radar pédagogique ci-dessous :

Synthèse des résultats d'enregistrements

ZONE D'IMPLANTATION	RIVE	Date début	Date fin	Nb de jour	Nb de véhicule période	Nb de véhicule/ Jour	Vitesse moyenne km/h	% Excès de vitesse	Vitesse maxi km/h	V85
Allée Saint Clément zone 50	D	29/11/2021	27/12/2021	28	29 850	1 059	44	19%	91	52
Rue de Galichon zone 50	D	03/01/2022	31/01/2022	28	7 446	266	39	13%	99	50
Rue Jules Alain – Zone 30	D	31/01/2022	03/03/2022	31	11 330	365	37	70%	97	48
Allée du Puits aux Moines zone 50	D	03/03/2022	31/03/2022	28	22 379	799	33	6%	105	45
Allée du Maine zone 50	D	07/07/2022	02/08/2022	28	2 884	102	26	2%	76	38
Route de Beaucé – Niveau Mr Cadot zone 70	D	02/08/2022	01/09/2022	30	10 050	335	47	5%	115	64
Route de la Chapelle du Chêne zone 70	D	01/08/2022	03/10/2022	32	13 769	430	54	9%	132	68
Rue Angevine zone 50 en descendant	D	03/10/2022	03/11/2022	31	35 821	1 156	33	3%	114	42
Rue Angevine zone 50 en remontant	D	03/11/2022	06/12/2022	33	22 974	696	38	6%	104	48
Rue Jules Alain – Zone 50	D	06/12/2022	02/01/2023	27	14 741	546	45	32%	113	58
Route de Beaucé – Niveau Mr Portier zone 50	D	02/01/2023	02/02/2023	31	9 538	308	29	3%	84	41

Monsieur Patrick CHOTARD liste les préconisations les plus urgentes de la commission :

- Mettre un passage piéton à l'école et renforcer la signalétique.
- Mettre un passage piéton à l'arrêt car scolaire allée du Puits aux Moines
- Mettre rue Marchande au niveau de l'école un panneau « zone fréquentée par des enfants »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire
Pascal LELIEVRE



La secrétaire de séance
Cécile DAILLIERES

